

2023-09/017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
François CAVALLIER

Présents :

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

PRESENTS :

VOTANTS :

RECONDUCTION DES TARIFS ALSH A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été autorisé à modifier les tarifs ALSH pour l'exercice 2022 par une délibération datée du 30/05/2022, à la demande de la CAF.

En effet, les services de la CAF qui subventionnent en partie ces activités nous ont demandé de modifier légèrement ces tarifs afin de ne pas pénaliser certaines familles.

Monsieur le Maire propose de maintenir les prix à la journée à compter du 1^{er} septembre 2023 comme détaillés ci-dessous :

Tranches QF CAF	Tarifs
< 300€	3,50 €
< 500€	5,00 €
501€ à 650€	6,50 €
651€ à 800€	8,00 €
801€ à 950€	9,50 €
951€ à 1100€	11,00 €
1101€ à 1250€	12,50 €
> 1250€	14,00 €

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** la tenue de l'ALSH pour les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne 2023
- **FIXE** les tarifs de l'ALSH à compter du 1^{er} septembre 2023 comme détaillés dans le tableau ci-dessus
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel et autorise l'engagement des dépenses de fonctionnement de l'ALSH
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance